

... pour s'en protéger

Mesures préventives

- Ne négligez pas la surveillance des végétaux d'ornement, dont les aubépines des haies.
- Evitez l'arrosage par aspersion.
- Eliminez les floraisons secondaires.
- Choisissez les variétés les moins sensibles.
- Surveillez les vergers sur pousses, après un accident climatique (grêle, orage).

Les mesures réglementaires

Le feu bactérien est un parasite contre lequel la lutte est obligatoire en tout lieu et en tout temps (arrêté du 31 juillet 2000). Certaines variétés fruitières ou ornementales particulièrement sensibles à la bactérie ne peuvent être multipliées et plantées, hors dérogation. C'est le cas de la poire Passe-Crassane.

Conditions de circulation dans l'Union européenne

du matériel de multiplication des espèces sensibles :

Ce matériel ne peut circuler que s'il est accompagné du Passeport Phytosanitaire Européen (P. P. E.) délivré par le S. R. P. V. Si la destination est en Zone Protégée, le PPE doit porter la mention "ZPb2". Les zones protégées actuelles sont : la Corse, une partie de l'Italie et de l'Autriche, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne, la Finlande. Les végétaux doivent provenir soit d'une pépinière située en Zone Protégée, soit d'un établissement ayant obtenu un Secteur Protégé.

DIRECTIONS REGIONALES DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT SERVICES REGIONAUX DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ALSACE : 03.88.76.78.56	ILE-DE-FRANCE : 01.41.73.48.00
AQUITAINE : 05.56.00.42.03	LANGUEDOC-ROUSSILLON : 04.67.10.19.50
AUVERGNE : 04.73.42.14.83	LIMOUSIN : 05.55.11.65.30
BASSE-NORMANDIE : 02.31.24.97.71	LORRAINE : 03.83.30.41.51
BOURGOGNE : 03.80.26.35.45	MIDI-PYRENEES : 05.61.10.62.62
BRETAGNE : 02.99.87.45.87	NORD-PAS-DE-CALAIS : 03.21.08.62.70
CENTRE : 02.38.22.11.11	PAYS-DE-LA-LOIRE : 02.41.72.32.32
CHAMPAGNE-ARDENNES : 03.26.77.36.40	PICARDIE : 03.22.33.55.97
CORSE : 04.95.59.28.28	POITOU-CHARENTES : 05.49.62.98.25
FRANCHE-COMTE : 03.81.47.75.70	PACA : 04.90.81.11.00
HAUTE-NORMANDIE : 02.32.82.96.00	RHONE-ALPES : 04.78.63.25.65

REALISATION

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Sous-Direction de la Qualité et de la

Protection des Végétaux

251, rue de Vaugliard

75732 Paris cedex 15

Tél : 01.49.55.81.55

Fax : 01.49.55.59.49



LE FEU BACTÉRIEN erwinia amylovora

Comment limiter son extension en vergers, en pépinières, jardins et espaces verts



Le connaître ...

Les plantes sensibles

Pommier - Poirier - Cognassier - Nashi - Aubépine - Pyracantha - Cognassier du Japon - Cotonneaster - Sorbier, excepté *S. intermedia* - *Stransvaesia*

La biologie

La bactérie pénètre par les fleurs ou par l'extrémité des pousses herbacées, à la faveur des périodes chaudes et humides. Toute blessure, naturelle ou artificielle, la laissera également passer : chute des pétales, taille, etc. Les pousses atteintes se recourbent en crosse, brunissent puis se dessèchent. Les feuilles, bouquets floraux et fruits contaminés restent malgré tout accrochés sur l'arbre. Des chancres peuvent apparaître sur les branches. Ils sont la principale source d'inoculum primaire pour la contamination des fleurs.

La dissémination

Par l'homme : transport des plants contaminés - taille - interventions culturales - irrigation par aspersion.

Par voie naturelle : vent - pluie - oiseaux - insectes pollinisateurs (transhumance des abeilles).

L'assainissement

Il se fait en coupant les branches largement au dessous du symptôme et brûlant. Les plaies de taille sont une porte d'entrée à la bactérie. Elles doivent donc être badigeonnées à l'aide d'un produit cuprique.

Il semble judicieux de marquer les plantes assainies (par exemple, à l'aide d'un point de peinture sur le tronc) pour s'assurer de l'efficacité du travail.

En cas de fortes contaminations ou sur de petits végétaux, il faut éliminer le végétal en totalité. **Aucun traitement n'est curatif sur la bactérie installée.** ~~Les activités cupriques, la fumigine ou le fosétyl-al~~ permettent de freiner la maladie, sans toutefois la faire disparaître. Enfin, les outils de taille et les mains doivent être vaporisés à l'eau de javel ou l'alcool.

... et le reconnaître....

SRPV



pommier atteint



sous l'écorce, les tissus récemment atteints sont striés de brun



exsudat sur pomme



symptôme sur cotonneaster



pommiers contaminés



Poirier contaminé

Prévenir, c'est aussi avoir un diagnostic sûr : le S.R.P.V. de votre région effectue gratuitement les analyses, que ce soit pour le professionnel ou le particulier.